



1^{er} Rallye régional des Centurions

Ville de Bavay

9.10 Mai 2018

ASA 59 Hautmont – Ecurie des Centurions

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

Mesdames et Messieurs les Concurrents

La Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français. Le **1^{er} Rallye Régional des Centurions** est organisé suivant ces dispositions. Le présent règlement particulier précise et complète le règlement standard F.F.S.A. des rallyes Français. Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standard.

L'idée de créer le 1^{er} rallye régional des Centurions est apparue comme une évidence entre copains. Pourquoi l'appeler « Rallye des Centurions » tout simplement la Ville de **BAVAY la Romaine** étant notre ville d'accueil avec un passé glorieux grâce à son forum gallo-romain, le nom de Centurion s'est imposé tout naturellement.

C'est grâce à la compréhension de Mesdames et Messieurs les Maires des communes traversées par le 1^{er} Rallye Régional des Centurions et de la Ville de Bavay que nous avons pu bâtir cette 1^{ère} édition.

Je voudrais remercier l'ASA 59 Hautmont pour les aides techniques et surtout l'aide de tous les membres de l'association.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances et le jour de la course, que la pérennité future de cette épreuve pourra être assurée. Nous vous demandons donc de respecter très scrupuleusement les règles de la circulation et du code de la route et de veiller à traverser les secteurs habités à une vitesse adaptée.

Nous vous rappelons que les reconnaissances sont limitées en nombre de journées et en nombre de passages. Elles ne sont tolérées qu'à partir du dimanche précédent le rallye à des plages horaires bien définies. **En dehors de celles-ci, toute reconnaissance est interdite.**

Des contrôles seront effectués conjointement par la Gendarmerie et par nos soins. **Aucune tolérance, aucune indulgence ne sera accordée aux contrevenants.**

L'avenir de notre épreuve et des rallyes en général dépend de votre compréhension, de l'élégance de votre attitude et de votre comportement pendant les reconnaissances du parcours.

Jean Bernard SORRIAU
Président de l'écurie Centurion

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 19 février à 20h00
Ouverture des engagements	Lundi 19 février à 20h00
Clôture des engagements	Lundi 30 avril à 24h00.
Reconnaisances	Dimanche 6 mai de 10h00 à 18h00 Mercredi 9 mai de 10h00 à 18h00
Vérifications administratives	Mercredi 9 mai de 17h30 à 22h00
Vérifications techniques	Mercredi 9 mai de 17h45 à 22h15
Pré-vérifications administratives	A la prise du Road-Book
Mise en Parc fermé	Aussitôt après les vérifications techniques.
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Mercredi 9 mai à 21h30
Publication de la liste des équipages autorisés	Mercredi 9 mai à 23h00 au Tableau d'affichage Officiel
Publication des heures et ordre des départs	Mercredi 9 mai à 23h00 au Tableau d'affichage Officiel
Départ du rallye – 1 ^{er} Concurrent VHC	Jeudi 10 mai à partir de 8h50 à Bavay.
Arrivée du rallye – 1 ^{er} Concurrent VHC	Jeudi 10 mai à partir de 17h30 à Bavay.
Affichage du classement provisoire	30 minutes au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture au dernier CH.
Affichage du classement officiel définitif	30 minutes après l'affichage du classement provisoire après validation du Collège des Commissaires Sportif
Vérifications techniques finales	Dès l'arrivée
Remise des coupes	Sur le podium d'arrivée à Bavay au fil des arrivées

LIEUX :

Distribution des Road-Book & pré-vérifications	Conciergerie de l'Hôtel de Ville Place Charles de Gaulle à Bavay
Vérifications administratives	L'Automobile du Bavaisis 39, rue de Maubeuge à Bavay
Vérifications techniques	L'Automobile du Bavaisis 39, rue de Maubeuge à Bavay
PC Course	Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle à Bavay
Collège des commissaires	Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle à Bavay
Tableau d'affichage officiel	Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle à Bavay
Parc fermé de départ et d'arrivée	Garage Renault – 11, Rue des Platanes à Bavay
Parc d'assistance	Chemin de Ronde à Bavay

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA 59-Hautmont en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie Centurion en qualité d'organisateur technique, organisent sous l'égide de la F.F.S.A. un rallye dénommé :

1^{er} RALLYE REGIONAL DES CENTURIONS

L'épreuve sera doublée par un rallye de véhicules historiques de compétition (V.H.C) dénommé :

1^{er} RALLYE REGIONAL DES CENTURIONS VHC

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le **15 Février 2018** sous le numéro **1018** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **129** en date du **15 Février 2018**

Comité d'Organisation

Président	Jean Bernard SORRIAU
Membres	Dorothee SORRIAU, Christophe COPPENS, Bruno BRISSART
Secrétariat	Ecurie Centurion 15, rue du Moulin 59570 HOUDAIN LEZ BAVAY Mail : jean-bernard.sorriau@wanadoo.fr – ecuriecenturion@orange.fr site internet : www.asa59-hautmont.com/rallye-des-centurions
Permanence pendant le Rallye	Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle à Bavay Le numéro de téléphone de la permanence pour les déclarations d'abandons sera le 03.21.81.47.19.

Organisateur technique

Nom	Ecurie Centurion
Adresse	15, rue du Moulin 59570 HOUDAIN LEZ BAVAY Téléphone : 06.11.64.27.57

1.1P. OFFICIELS

Observateur Ligue :	François LANGLET	0102	1559
Collège des Commissaires Sportifs :			
Président	Jean Jacques HUBER	0323	10866
Membre	Jean François ROUSSELLE	0112	2589
Membre	Joël TASSIER	0116	143975
Directeur de Course :	Jean Marc ROGER	0114	3257
Directeur de Course Adjoint :	Michael LACHERE	0112	58237
Directeur de course Adjoint voiture 00 :	Jean Pierre MINEBOIS	0106	1337332
	Sébastien BUISINE	1422	111443
Adjoints à la direction de course (PC) :	Annick NARGUET	0101	1585
	Patrick PERRIN	0112	6678
Adjoints à la direction de course (ES) :	Alexis SERIS	0116	16688
	Patrick JOVE	0114	128187
Voiture Organisation :	Julien GRESSIER	0111	58237
	Thomas LEMIRE	0111	35253
Voiture Info-Sono :	Michel THOMAS	0116	36367
	Christophe COPPENS	0106	154282
Voiture Tricolore :	François LANGLET	0102	1559
	Daniel DESCAMPS	0114	221662
Voiture « Autorités » :	Daniel SORRIAU		
	Michel DEBRUGE	0116	35252
Voiture Damier :	Paul André LHEUREUX	0112	5800
	En cours		
Adjoint aux vérifications administratives :	Alexis SERIS	0116	16688
Chargés des relations avec les concurrents :			
Responsable	Océane POINSENET	0111	126543
	Michel TESNIERE	1317	125487
Juges de faits :	En cours		
Médecin Chef :	Rachid DRIS	0102	135484
Commissaires Techniques :			
Responsable + VHC	André FONTAINE	0116	27562
	Jean Michel DESSE	0112	5138
	Yoann DESCAMPS	0116	110645
	Jean Claude POULEUR	0116	140581
	Régis THILMANY	0111	110645
Chargé des relations avec la presse :	Gilles GUILLON		
Speaker :	Vincent DESIR		
Intendance	Dorothee SORRIAU		
Informatique & classements :	Jean Philippe BACQ	0102	5147
Transmission radio :	Sébastien DUFRESNES	0112	179789
Nombre de postes de commissaires	25		
Nombre d'ambulances (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) 2			

A l'exception des membres du Collège des commissaires sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont juges de faits.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 1^{er} Rallye régional des Centurions compte pour la Coupe de France des Rallyes 2018, pour le championnat des rallyes de la ligue du sport automobile des Hauts de France (Pilotes et copilotes) ainsi que pour les challenges rallyes de l'ASA 59 Hautmont.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications administratives qui auront lieu le mercredi 9 mai, selon les horaires individuels publiés sur le site internet de l'organisation (www.asa59-hautmont.com/rallye-des-centurions) entre 17h30 et 22h00 aux **E^{ts} Automobile du Bavaisis 39, rue de Maubeuge à Bavay**.

Les vérifications techniques des voitures auront lieu 15 minutes après la fin des vérifications administratives à la même adresse.

Les vérifications finales seront effectuées aux **E^{ts} Automobile du Bavaisis 39, rue de Maubeuge à Bavay**. Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **1^{er} Rallye régional des Centurions** doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 30 avril 24h00 – cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante : **Ecurie Centurion 15, Rue du Moulin 59570 HOUDAIN LEZ BAVAY.**

3.1.10P. Le nombre des engagés au **1^{er} Rallye régional des Centurions** est fixé à **100** voitures maximum. Dans le cas où le nombre des engagés au **1^{er} Rallye régional des Centurions VHC** (20 voitures) ne serait pas atteint, le nombre des engagés au **1^{er} Rallye régional des Centurions** sera augmenté sans toutefois que le total des 2 rallyes ne dépasse les 120 voitures.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **295€** (+ 5€ pour un rallye régional)
- sans la publicité facultative des organisateurs : **590€** (+ 5€ pour un rallye régional)
- **La somme de 5€ est exclusivement** affectée aux challenges récompensant les commissaires de la ligue du sport automobile des Hauts de France.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement** et de la somme de 5€, ainsi que de la **photocopie des documents suivants** :

- Permis de conduire et licence du Pilote et du copilote
- 1^{ère} page de la fiche d'homologation du véhicule.

3.3P. ORDRE DES DEPARTS

Conforme au règlement standard FFSA.

La première voiture du **1^{er} Rallye régional des Centurions** partira 10mn après la dernière voiture du **1^{er} Rallye régional des Centurions VHC**.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance n'est autorisée que dans le parc d'assistance prévu **Chemin de Ronde à Bavay**. Le stationnement dans des lieux non prévus sera considéré comme de l'assistance interdite.

La distance maximum entre deux parcs d'assistance sera de 63km environ dont 13,24 km d'Epreuves Spéciales.

Tout ravitaillement est interdit sur les secteurs de liaison.

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser les emplacements propres.

Les concurrents sont responsables du comportement de leurs équipes d'assistance et de leurs accompagnants.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.8P. GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire, au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du Rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle technique avant l'épreuve contre une caution (en chèque ou en espèces de **200€**).

Cette caution sera rendue à la restitution selon les instructions qui seront remises en même temps que le traceur.

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un **accident** survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue. Le matériel de fixation sera fourni gratuitement au moment des vérifications qui devra être installé selon les directives qui seront données. Après le rallye, cette plaque ne sera pas reprise et pourra servir pour d'autres épreuves.

Il n'y a pas lieu de prévoir des branchements. Ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place ou ayant percé le film de protection sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif ou un communiqué au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 1^{er} Rallye régional des Centurions représente un parcours de 187,23 km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales (2 différentes) d'une longueur totale de 39,72 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1.3.5	LES SEPT VOIES	6,870 Km	X 3	20,610 Km
ES 2.4.6	VALLEE DE L'AUNELLE	6,370 Km	X 3	19,110 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P.

Les reconnaissances ne pourront se faire que dans le cadre des horaires ci-dessous.

1 ^{ere} Session	Dimanche 6 mai 2018	10h00 à 18h00
2 ^{eme} Session	Mercredi 9 mai 2018	10h00 à 18h00

Les road book sont à retirer à :

Dimanche 6 mai de 9h30 à 16h00 / Mercredi 9 mai de 9h30 à 16h00

Conciergerie – Hôtel de ville

Place Charles de Gaulle 59570 BAVAY

GPS N 50° 17' 54.00" / E 3° 47' 40.37"

Aucun road-book ne sera envoyé par la Poste.

Le nombre maximum de passage autorisé sera de 3.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Combinaisons oranges
- Chef de poste : Chasubles

Le pointage des carnets de bord aux CH et aux éventuels CP, ainsi qu'aux départs et aux points stop, se feront avec l'équipage à bord des voitures. L'équipage est seul responsable de son heure d'entrée dans la zone du contrôle. Cependant, pour les CH et s'il le souhaite, un membre de l'équipage peut se rendre (sans la voiture) à la table de contrôle.

7.7 P. ABANDON

En cas d'abandon (sur le routier ou sur une E.S), les concurrents ont l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone suivant :

03.21.81.47.19

Toute omission sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

7.5.16 P. INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE

Le calcul des éventuels temps forfaitaires sera proposé par la direction de course au collège des commissaires sportifs et il pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

7.5.17 P. SECURITE DES CONCURRENTS

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour une demande **d'aide médicale grave**, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'ES sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le directeur de course et/ou le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces

		1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
SCRATCH		295€	225€	185€		
CLASSES	1 à 3 Partants	140€				
	4 à 5 partants	215€	140€			
	6 à 10 partants	225€	160€	70€		
	+ 10 partants	295€	180€	140€	90€	60€
Féminin	2 partantes mini	140€				

Les chèques correspondants à la remise des prix seront envoyés par courrier dans les 7 jours suivant la fin de l'épreuve.

Coupes : La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée, au fur et à mesure de l'arrivée des concurrents.

Récompenses aux Commissaires de Route : Des coupes récompenseront les commissaires des différentes associations sportives ayant officié pendant le rallye.

1^{er} Rallye régional des Centurions VHC

Ville de Bavay

9.10 Mai 2018

ASA 59 Hautmont – Ecurie des Centurions

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la Coupe de France 2018 des rallyes VHC

Le 1^{er} Rallye régional des Centurions VHC est organisé en doublure du 1^{er} Rallye régional des Centurions. Pour les articles non spécifiés, il est nécessaire de se reporter au règlement du rallye moderne de support qui fera foi en cas de contestation

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS *Idem règlement moderne sauf*

Directeur de Course :

Michael LACHERE

0112 58237

1.2P. ELIGIBILITE

Le 1^{er} Rallye régional des Centurions VHC compte pour la Coupe de France des Rallyes VHC 2018 (Coef 1), pour le championnat des rallyes VHC de la ligue du sport automobile des Hauts de France (Pilotes et copilotes) ainsi que pour les challenges rallyes VHC de l'ASA 59 Hautmont.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1^{er} Rallye régional des Centurions VHC doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 30 avril 24h00 – cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante : **Ecurie Centurion 15, Rue du Moulin 59570 HOUDAIN LEZ BAVAY.**

3.1.10P. Le nombre des engagés au 1^{er} Rallye régional des Centurions VHC est fixé à **20** voitures maximum. Dans le cas où le nombre des engagés au 1^{er} Rallye régional des Centurions (100 voitures) ne serait pas atteint, le nombre des engagés au 1^{er} Rallye régional des Centurions VHC sera augmenté sans toutefois que le total des 2 rallyes ne dépasse les 120 voitures.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **245€** (+ 5€ pour un rallye régional)
- sans la publicité facultative des organisateurs : **490€** (+ 5€ pour un rallye régional)
- **La somme de 5€ est exclusivement** affectée aux challenges récompensant les commissaires de la ligue du sport automobile des Hauts de France.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement** et de la somme de 5€, ainsi que de **la photocopie des documents suivants** :

- Permis de conduire et licence du Pilote et du copilote
- 1^{ère} page de la fiche d'homologation du véhicule.
- 1^{ère} page du passeport Technique Historique (PTH).

3.3P. ORDRE DES DEPARTS

Conforme au règlement standard FFSA.

La première voiture du 1^{er} Rallye régional des Centurions VHC partira devant les voitures du 1^{er} Rallye régional des Centurions le jeudi 10 mai à partir de 8h50.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA, aux règles spécifiques VHC et au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC 2018.

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et J2 titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC. Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Le classement sera effectué selon les règles du règlement de la Coupe de France des rallyes VHC 2018

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Prix en espèces: Non applicable.

Coupes : La remise des coupes aux concurrents classés se fera sur le podium d'arrivée, au fur et à mesure de leur arrivée.